



## Demande de rachat de cotisation statut aide familiale

-----  
Par ANGE

Bonjour,

J'ai travaillé pendant 3 ans en qualité d'aide familiale de l'exploitation agricole de mes parents de 91 à 94.

Sur le conseil de leur comptable, ils m'ont déclarée "étudiante" pendant la période alors que j'ai quitté le dernier établissement d'enseignement courant 91 pour passer les concours de la fonction publique.

Je ne suis pas passé par une prépa ou un enseignement à distance pour les préparer.

Ils ne me versaient pas de salaires mais j'ai des témoins pour confirmer que je travaillais sur les tracteurs, et même bien après j'ai continué de rendre "des services" à l'exploitation épisodiquement pendant mes jours de congés et récupérations (je suis fonctionnaire).

Mes parents m'ont déclaré "à leur charge" à la MSA pendant toute la période.

Je voudrais bénéficier d'un rachat de cotisations au titre de mon statut d'aide familiale de mi 91 à 94 via la demande en ligne formulaire cerfa.

pensez-vous que le dossier est léger du fait que mes parents m'ont déclarée étudiante même avec des témoins ?

Dois-je faire appel à un Notaire comme c'était le cas avant la procédure simplifiée de déclaration sur l'honneur pour me donner davantage de chances ?

Merci de votre réponse

Cordialement